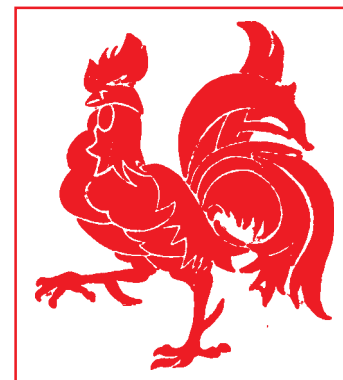


Bureau postal de dépôt
1030 Bruxelles 3

BELGIQUE - BELGIE
P.P.
1030 BRUXELLES 3
1 / 3392

LA LIGUE WALLONNE

**Périodique mensuel d'études et d'actions de la Ligue Wallonne de la Région de Bruxelles,
attaché à la diffusion de la culture française et à la promotion de la communauté Wallonie-Bruxelles.**



Abonnement annuel : 10,00 Euros Fondée à Etterbeek en 1913 - Affiliée à l'U.G.W.B.

93^{ème} année

C.B. 145-0539031-61

Janvier 2007

Ligue Wallonne - ASBL - 1200 Bruxelles

<http://www.liguewallonnebruxelles.be>

Ne paraît pas en Juillet et en Août

Présidente :

Gilberte LAMBOT, Avenue Palmerston, 21 - 1000 Bruxelles
Téléphone : 02.230.03.55

Administrateur-Trésorier :

Raymond WATRICE, Avenue V. Gilsoul, 70 - 1200 Bruxelles
Téléphone : 02.770.62.21

Vice-Présidente :

Marie-Claire WILLIQUET-DALOZE, Avenue du Onze Novembre, 28,- Bte 2
1040 Bruxelles - Téléphone : 02.734.77.02

Editeur responsable :

Gilberte LAMBOT-DURAND, Av. Palmerston, 21 - 1000 Bxl

Les articles signés n'engagent que leur auteur.

Imprimerie Impri-Compo s.p.r.l. - Rue Victor Rauter, 28A - 1070 Bruxelles - Tél.: 02.524.04.92 - Fax : 02.527.00.98

EDITORIAL

Chère Madame, Cher Monsieur,

Permettez-nous de vous présenter l'asbl LIGUE WALLONNE DE LA RÉGION DE BRUXELLES, fondée en 1913 par des Wallons venus s'établir à Bruxelles pour des raisons économiques. Sa mission était de maintenir un lien culturel avec la Wallonie. Cet attachement à la terre natale est toujours bien vivace.

Au fil des années, cette mission s'est étendue à la diffusion de la culture française et à la promotion de l'Espace Wallonie-Bruxelles. La Ligue wallonne de la Région de Bruxelles affirme aussi sa détermination et sa vigilance dans l'utilisation de la langue française dans les institutions européennes, dans les colloques internationaux et, en particulier, en Belgique.

Tout en plaçant pour une approche du plurilinguisme, la Ligue défend le français à travers les valeurs qui lui sont chères : le respect, le partage, la liberté. Ce sont ces valeurs qui inspirent notre engagement ainsi que celui de nombreux Wallons et Bruxellois qui veulent se libérer du joug flamand, du vasselage.

La Ligue wallonne mène son action en s'appuyant sur un support papier : la publication d'un périodique mensuel et sur un support électronique : l'ouverture d'un site Internet accessible via : www.liguewallonnebruxelles.be

Nous vous demandons de nous aider à agir. Adhérez à la Ligue Wallonne ou abonnez-vous à son périodique mensuel : 10 euros l'an à verser au compte 145-0539031-61, Ligue Wallonne 1200 Bruxelles.

Nous vous remercions pour votre participation.

LE DIMANCHE 18 FÉVRIER 2007 à 12h30

LA LIGUE WALLONNE

a le plaisir d'inviter ses membres et amis au dîner amical
et démocratique de la

SAINT-VALENTIN

à la Moule Sacrée – 11 rue des Chapeliers – Bruxelles



M E N U

Apéritif de bienvenue
Moules natures (1) ou tournedos, salades (2)
Vins blanc et rouge
Cœur de la St Valentin – Café

Le tout pour 20 € à verser au compte n° 145-0539031-61 de la Ligue Wallonne en mentionnant le plat choisi (1 ou 2) sur le bulletin de versement.

Réservation : M. Watrice 02.770.62.21
Mme Lambot 02.230.03.55



NOTRE ENQUETE

LA POLITIQUE

REMODELAGE DE L'ARRONDISSEMENT BRUXELLES-HAL-VILVORDE (BHV)

Dans son arrêt de mai 2003, la Cour d'Arbitrage a réclamé un remodelage "dans les quatre ans" de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde. La date de sortie du frigo se rapproche. Pour bon nombre de nos lecteurs, le problème BHV était résolu : "la scission de l'arrondissement est classée !". Ils nous expriment leur perplexité en apprenant que la date des élections législatives de 2007 est liée au règlement du dossier BHV.

Nous avons demandé aux six présidents des partis francophones démocratiques - CDH, Ecolo, FDF, MR, PS, RWF - de faire le point sur la scission dudit arrondissement. Cinq d'entre eux nous ont répondu.

Propos recueillis par Raymond WATRICE

Le point de vue d'Ecolo

Depuis le printemps 2005, notre position par rapport aux revendications flamandes sur l'avenir de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde n'a pas changé et reste en phase avec celle exprimée à l'époque par les présidents des quatre partis démocratiques francophones.

Cette position commune peut se résumer comme suit : attachement à l'unité du pays et à la défense des intérêts de tous les Belges dans le cadre de notre Etat fédéral, rejet des revendications flamandes qui mettent en cause les intérêts des Francophones de la périphérie bruxelloise, ouverture au dialogue sur la base de propositions équilibrées et respectueuses des intérêts des Francophones dans leur ensemble, comme l'élargissement des frontières de la Région bilingue de Bruxelles-Capitale.

Soyez en tout cas assuré qu'en tant qu'écologistes, nous continuerons à oeuvrer avec énergie pour la protection des droits des minorités et l'approfondissement des libertés démocratiques au sein du fédéralisme belge.

Jean-Michel JAVAUX
Secrétaire fédéral d'Ecolo

Le point de vue du FDF

Le FDF estime que le rattachement à la Région bruxelloise des communes de la périphérie bruxelloise à forte présence francophone est la voie juridique la plus certaine pour faire respecter les droits de ces populations.

A cet égard, le FDF invite les autres partis démocratiques francophones à respecter l'engagement pris lors de la concertation du 14 janvier 2005 quant à l'avenir de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde : l'élargissement des limites de la Région bruxelloise constitue expressément l'une des solutions possibles pour protéger les droits des populations francophones en périphérie bruxelloise.

Lors du débat institutionnel qui ne manquera pas d'être à l'ordre du jour à l'issue des élections législatives de 2007, la seule contrepartie juridiquement acceptable à la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde se doit d'être l'élargissement de Bruxelles à tout le moins aux six communes périphériques dites à facilités.

A cet égard, le FDF entend privilégier la voie de la consultation populaire qui devrait être organisée dans toutes les communes de la périphérie au sein desquelles 10 % de la population exprimerait le voeu d'être rattachés à la Région bruxelloise.

En tout état de cause, les populations francophones de la périphérie bruxelloise qui ne seraient pas rattachées à la Région bruxelloise devront pouvoir bénéficier de l'application sans réserve de la

Convention-Cadre pour la protection des minorités nationales. Le FDF précise enfin que contrairement à ce que prétendent les partis flamands la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde ne doit pas être effective juridiquement en raison de l'arrêt de la Cour d'arbitrage de 2003 : ce point de vue a été confirmé par les professeurs d'université francophones auditionnés en commission parlementaire de la Chambre des Représentants en 2005.

Pour Olivier Maingain, député
Christophe Verbist
Chef de Cabinet

Le point de vue du CDH

Comme vous l'indiquez dans votre courrier électronique, l'arrêt de la Cour d'Arbitrage du 26 mai 2003 exige qu'une solution soit trouvée au problème de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

Pour le CDH, sur base des positions unanimes constantes de son bureau politique, aucune scission de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde ne peut être acceptée. L'arrêt rendu par la Cour d'arbitrage ne l'exige en rien. Pour y répondre, il suffit, ainsi que le propose le CDH, d'en revenir aux arrondissements électoraux, tels qu'ils étaient organisés avant la réforme électorale de 2002. C'est en effet cette réforme, mise en place par le gouvernement arc-en-ciel, qui a conduit aux difficultés actuelles.

J'ai ainsi déposé avec Melchior Wathelet et Jean-Jacques Viseur une proposition de loi visant à revenir aux circonscriptions électorales en place avant la loi du 13 décembre 2002. Cette proposition est annexée à ce message.

Pour construire l'avenir de notre pays, il est absolument nécessaire d'entretenir un dialogue respectueux et constructif entre les communautés. Les arrêts rendus par le Conseil d'Etat au sujet des circulaires Peeters et consorts ont cependant renforcé notre détermination à n'entamer de discussions en matière institutionnelle qu'à la stricte condition d'aboutir à un renforcement des droits des francophones.

Au vu des actuelles revendications des partis flamands, le CDH considère que l'élargissement de la Région bruxelloise constituerait une excellente manière d'apaiser les tensions communautaires et les problèmes linguistiques. Il permettrait aussi de dégager, pour Bruxelles et au bénéfice des deux autres régions, des solutions cohérentes et efficaces en matière économique et sociale, en matière de transport et de mobilité, en matière de gestion de l'environnement...

Joëlle MILQUET
Présidente du CDH

Le point de vue du Rassemblement Wallonie-France

Contrairement aux partis traditionnels, nous avons été les seuls à ne pas crier victoire au lendemain de l'échec des négociations sur la scission de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde. En effet, au printemps 2005, les négociations sur BHV ne furent pas loin d'aboutir dans un accord byzantin à cette scission partielle. Sacrifiant à terme, contre quelques concessions pour 6 communes, le reste de la périphérie. Heureusement, l'intransigeance de Spirit a fait capoter ce qui a été qualifié de succès triomphal pour les Francophones mais cachait une bien trop réelle défaite. Gageons que les partis flamands auront gardé en mémoire le souvenir des concessions que le PS et le FDF-MR avaient faites et qui serviront de point de départ de la négociation en 2007. Rien n'est acquis. C'est que loin d'être symbolique, la scission de BHV entre bel et bien dans la logique d'indépendance. La marche irrésistible de la Nation flamande suppose la fixation de frontières d'Etat. La dissolution de la Yougoslavie a en effet consacré en Europe le principe selon lequel les limites administratives internes acquièrent, en cas de sécession, le caractère de frontières d'Etat protégées par le droit international. Les éventuels Etats européens sont liés par ce principe qui maintiendrait les communes à facilités dans la Flandre indépendante. Les effets d'une scission seraient irréversibles. Encore faudrait-il que ces limites administratives soient établies de manière univoque et définitive. Or, tant que la scission de BHV n'est pas consommée, ce n'est pas le cas. Ses limites chevauchent et contredisent celles des régions linguistiques. C'est le

seul atout des Francophones, mais il est d'importance. Ne nous leurrions pas, les partis flamands n'ont rien oublié et certainement pas l'arrêt de la Cour d'Arbitrage de 2003. Le gouvernement actuel doit, ne l'oublions pas, faire voter une liste d'articles de la Constitution à modifier avant les élections législatives. Gageons que certains ne seront pas dénués d'arrière-pensées. Or, il est essentiel pour les Francophones de Bruxelles et de sa périphérie de refuser l'idée même de négociation. Il est un moment où la résistance et la désobéissance deviennent un devoir. Ce ne serait d'ailleurs pas la première fois qu'on n'applique pas un arrêt de la Cour d'Arbitrage. Aux Flamands à prendre leurs responsabilités et ...à en payer le prix.

Claude THAYSE
Ancien Président du RWF

Le point de vue du MR

Tout d'abord, il convient de rappeler que la Cour d'arbitrage n'a pas annulé les dispositions relatives à la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde, mais bien les dispositions de la loi de décembre 2002 qui procédait à une répartition des sièges différente en ce qui concerne les circonscriptions de Louvain et de Bruxelles-Hal-Vilvorde, essentiellement donc pour ce qui concerne les listes des partis néerlandophones. Un système dérogatoire leur permettait de présenter les mêmes candidats sur les circonscriptions de Louvain et de Bruxelles-Hal-Vilvorde, compte tenu de la situation particulière du Brabant flamand dans lequel figurent les 6 communes à facilités linguistiques. La Cour d'arbitrage n'a pas admis cette dérogation et a rétabli le système issu des lois de 1993, avec une circonscription bilingue de Bruxelles-Hal-Vilvorde et une possibilité pour les listes qui s'y présentent de déclarer faire apparemment avec les listes présentées dans les circonscriptions de Nivelles ou de Louvain.

La Cour a voulu, en outre, ajouter que le législateur doit au bout d'un délai de 4 ans, qui prend fin le 17 juin, prendre en compte les conditions de l'équilibre général des circonscriptions électorales, celle de Bruxelles-Hal-Vilvorde (et celle de Louvain) n'étant pas établie sur des bases provinciales comme les autres circonscriptions.

Le Mouvement Réformateur a déposé une proposition de loi qui vise à instaurer une circonscription reprenant l'ensemble de l'ancienne province du Brabant, alliant ainsi la logique des circonscriptions provinciales et celles de la spécificité de Bruxelles et des communes périphériques. Une autre solution est d'en revenir pour l'ensemble du pays aux circonscriptions infra-provinciales d'avant 2002.

La demande des partis flamands de la majorité de scinder la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde n'a plus été évoquée depuis le moi de mai 2005, et le vote de confiance suite à la déclaration du Premier Ministre devant le Parlement. Pour ce qui concerne les élections de 2007, elles pourront se dérouler selon les circonscriptions et les règles qui ont été d'application pour les élections du 18 mai 2003 sans problème.

Didier REYNDERS
Président du MR



COMMUNIQUE DE PRESSE DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Extrait du discours de la Ministre-Présidente, Marie ARENA, prononcé à l'occasion de la Fête de la Communauté française

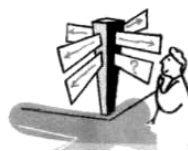
... Une Communauté qui sait ce qu'elle est ...

La Communauté française incarne ce lien culturel et de solidarité entre Wallons et Bruxellois. Elle est le fruit d'une histoire commune

des Francophones de Belgique soucieux de s'unir autour d'une vision de société qui allie progrès et émancipation. ... Aujourd'hui, la Communauté française constitue pour moi le lieu de convergence, le centre de gravité des Wallons et des Bruxellois... Elle est le ciment culturel qui nous construit et nous unit dès le plus jeune âge et c'est dans l'action et les synergies entreprises, j'y reviendrai, que Wallons et Bruxellois sans cesse se renforcent... La Communauté, c'est aussi un investissement considérable dans le développement de la Francophonie. Les Francophones sont unis pour la défense des valeurs d'ouverture ici et dans le monde : la promotion de la diversité culturelle, l'importance du patrimoine immatériel, le rôle de l'éducation dans le processus de démocratisation sur la scène internationale. Voilà quel sera notre message demain encore au Sommet de Bucarest. ... Le lien qui fonde la Communauté française entre Wallons et Bruxellois se matérialise par des mécanismes de collaborations constants, de partenariats, de synergies avec les Régions wallonne et bruxelloise... La volonté partagée des Francophones de se construire un destin commun se concrétise par des actes. Non pas dans des objectifs d'opposition ouverts envers les autres mais bien dans une logique de construction positive. ... Certains responsables flamands se trompent en offrant trop souvent une dialectique sommaire et étriquée d'affrontement entre le Nord et le Sud du pays.

... Rester ouverts et constructifs oui, mais pas à n'importe quel prix, pas si la seule réponse à cette ouverture est le mépris et le rejet.

Aussi, à ceux qui, au Nord du pays, s'aventurent dans des essais hostiles d'OPA, je leur dis ceci : **Vous avez fait de Bruxelles, alors que vous y étiez fort minoritaires, votre Capitale... Mais sachez définitivement que Bruxelles est aussi la Capitale de la Communauté française et en cela, elle est la Capitale de tous les Francophones, Wallons et Bruxellois.**



LE COMMUNAUTAIRE

LES LIMITES ADMINISTRATIVES DE LA REGION BRUXELLOISE

Le problème de l'élargissement des limites de la Région de Bruxelles est avancé par les partis politiques francophones en réponse aux nouvelles exigences flamandes. Nous avons dès lors posé la question au Président du FDF, Monsieur Olivier Maingain : Quelle est la position du FDF sur les limites administratives de la Région bruxelloise ? Nous vous présentons ci-après sa réponse.

Propos recueillis par Albert Lambot

La position du FDF

Le 14 janvier 2005, dans le cadre du débat sur l'avenir de l'arrondissement électoral et judiciaire, les présidents des partis démocratiques francophones avaient, dans un communiqué de presse commun, affirmé le principe selon lequel l'élargissement de la Région bruxelloise constituait une voie juridique certaine pour résoudre la problématique communautaire dans notre pays. Cette revendication, que le FDF entend soutenir, correspond tout d'abord à un objectif démocratique. Il s'agit de permettre la contestation de la fixation arbitraire des limites territoriales entre régions lors des lois de 1962 et 1963, qui a entraîné des effets néfastes pour les populations francophones établies en périphérie bruxelloise, essentiellement dans les 35 communes de Hal-Vilvorde, qui ont été les plus touchées, par le fait d'une politique de plus en plus systématique d'intolérance linguistique menée par les Gouvernements flamands successifs depuis l'avènement du fédéralisme.

Dans cette perspective, l'organisation d'une consultation populaire, sur base d'une demande exprimée par au moins 10% de

la population, et qui compenserait le déficit démocratique, pourrait permettre non seulement le rattachement des six communes périphériques à la Région bruxelloise, mais également le rattachement d'autres communes ou quartiers de communes actuellement sans facilités, où le nombre de francophones est plus important que dans les six communes à facilités.

Un tel élargissement créerait un lien géographique direct entre Bruxelles et la Wallonie, ce qui est primordial face au projet clairement confédéraliste de la Flandre. L'élargissement de la région bruxelloise correspond aussi à une exigence socio-économique.

Ainsi que l'a souligné le rapport de l'Université Catholique de Louvain adressé à la Région bruxelloise intitulé « Critères pour la détermination des frontières de Bruxelles » datant du 15 juillet 1999, l'agglomération bruxelloise s'étendrait sur le territoire de 31 communes (411 km² et 1200000 habitants) soit les 19 communes bruxelloises auxquelles s'ajoutent Beersel, Craainhem, Dilbeek, Grimbergen, Leeuw-Saint-Pierre, Zaventem, Drogenbos, Waterloo, Linkebeek, Rhode-Saint-Genèse, Wemmel, Wezembeek-Opem. Le véritable enjeu de développement dans les décennies à venir d'une grande métropole européenne et internationale comme Bruxelles, à savoir celui de la prospérité économique, de la qualité de vie, et de la mobilité, doit pouvoir dépasser le principe de l'immutabilité des frontières administratives.

Le FDF estime que seule la volonté démocratique de ses habitants de mettre en oeuvre une consultation populaire primera.

Une plus récente étude menée par les Facultés Universitaires Saint-Louis en juin 2004 a confirmé également le bien-fondé de cette thèse de l'élargissement de Bruxelles. Celle-ci conclut sur base de quatre critères retenus (densité de population, densité d'emplois, taux de migrations alternantes sortantes, taux de migrations alternantes entrantes bruxelloises conduisent à un bassin économique bruxellois composé de 33 communes (les 19 communes bruxelloises, les six communes à facilités, Dilbeek, Leeuw-Saint-Pierre, Zaventem, Machelen, Beersel, Grimbergen, Braine l'Alleud, Waterloo) soit 474,1 km² et 1290520 habitants.

Tout dernièrement, l'Atlas de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale 2006 édité par l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles rappelle judicieusement que « d'un point de vue géographique, Bruxelles s'étend largement hors de ses frontières administratives. Les activités urbaines et par conséquent aussi la morphologie urbaine dépassent les frontières communales », preuve s'il en est que des organismes publics bruxellois reconnaissent la pertinence de cette approche.

A l'aube des négociations en vue d'une nouvelle réforme de l'Etat qui suivront les élections législatives de 2007, le FDF entend rappeler qu'il se positionne clairement en faveur de cette dynamique de l'élargissement de Bruxelles, dont l'importance est démontrée tant sur le plan politique que socio-économique, en vue de donner à Bruxelles son véritable espace naturel.



Des contre-vérités de M. Dehaene et de bien d'autres...

Au cours d'un entretien radiophonique organisé il y a quelque temps par la RTBF, M. Dehaene, ancien premier ministre et « expert » actuellement en matière européenne, a fait quelques déclarations au sujet de la situation communautaire du pays, déclarations qui méritent quelques commentaires.

Nous reprendrons dans l'ordre, les points examinés et qui peuvent faire l'objet de contestation :

- Unilinguisme des régions

L'ancien premier ministre a prétendu que la fixation des régions unilingues, wallonne et flamande, répondait à une exigence purement wallonne.

Il s'agit là d'un raccourci inexact de l'histoire.

En effet, dès 1929, deux hommes d'Etat, l'un wallon, Jules Destrée, et l'autre flamand, Camille Huysmans, avaient mis au point un « Compromis des Belges » qui allait être la base même de la législation linguistique de 1932.

Dans ce texte, dont les principes rencontrèrent une très large adhésion, aussi bien dans les milieux flamands que dans les milieux wallons, le principe de base consacré fut énoncé comme suit : « *L'unilinguisme est la règle, le bilinguisme l'exception* ». C'est dans ce sens que fut mis au point la législation linguistique de 1932 qui, mis à part la région bruxelloise qui fut dotée d'un régime bilingue très tempéré, consacrait l'unilinguisme régional de l'administration, de la justice, de l'enseignement.

Il ne s'est pas agi d'une simple revendication wallonne, la majorité des Flamands de l'époque, notamment dans les milieux socialistes et démocrates-chrétiens, étant nettement favorable à cette règle.

Simple remarque incidentelle. Sans ces dispositions, la Wallonie se serait vu peupler dans tous les services publics de Gosselies à Saint-Hubert et de Chimay à Flemalle, d'un certain nombre de Flamands bilingues dans le genre de ceux que l'on connaît avec bonheur, actuellement, dans la région bruxelloise.

En bref, le système de l'unilinguisme des régions correspondait à la réalité historique et sociologique de la Wallonie comme de la Flandre. Seules quelques minorités francophones de certaines villes flamandes ne s'en contentèrent jamais.

Paradoxe de l'histoire, dans la vague de bilinguisme qui déferla sur le nouveau sur le pays, l'on retrouve les descendants de ces protestataires qui se substituent de plus en plus aux Wallons et aux vrais Francophones pour accaparer un certain nombre d'emplois d'autorité et de direction. Nous en reparlerons...

- Fixation de la frontière linguistique

Suivant les dires de M. Dehaene et d'un certain nombre de rédacteurs de la presse flamande, si en 1963, à l'époque de la révision des lois de 1932, l'on fixa la frontière linguistique, ce serait dû à l'action unilatérale des Wallons.

Cette affirmation est tout à fait inexacte.

Dans la recherche d'un compromis préalable à la législation de 1963, l'on créa un centre d'études, de contacts et d'enquêtes connu sous le vocable de « Centre Harmel ».

Au cours des travaux effectués dans ledit Centre, pendant des mois, il apparut nettement que les Flamands, bien plus que les Wallons, désiraient, pour ne pas dire exigeaient, la fixation d'une frontière linguistique.

Les résultats du recensement de 1947, le dernier effectué en ce pays, faisait gagner plusieurs localités situées le long de la frontière linguistique à la communauté française. De plus, l'on s'agitait déjà beaucoup au sujet de la tache d'huile bruxelloise...

Certes, dans les milieux wallons les plus avancés, l'on était également assez favorable à la fixation de cette frontière que l'on considérait comme un élément de stabilité dans les rapports entre les deux communautés.

De plus, de part et d'autre, certains milieux voyaient dans cette fixation l'ébauche d'une frontière d'Etat.

La seule procédure qui fut défectueuse en la matière provint du refus par les milieux flamands d'une consultation des populations de quelques localités intéressées et de la fixation arbitraire d'un régime linguistique suivant des critères discutables.

Cela va nous amener, pour terminer ce tour d'horizon, à examiner le cas des communes de la périphérie bruxelloise.

Mais, avant d'envisager cette question, répétons avec force que la fixation de la frontière linguistique répondait au moins autant aux desiderata flamands qu'aux souhaits wallons.

- Communes à facilités

L'on perd souvent de vue qu'il y a deux catégories différentes de communes à facilités : celles logées le long de la frontière linguistique et celles situées dans la périphérie bruxelloise.

Pour les premières, le régime instauré ne donna guère lieu à protestation, sauf à Mouscron-Comines ou l'on estimait que

l'unilinguisme français aurait dû être de mise et surtout, dans les Fours, rattachés arbitrairement à la région flamande.

Nous ne nous attacherons pas à l'examen détaillé de ces cas mais bien à celui des communes de la périphérie bruxelloise.

Dans un premier projet de loi du gouvernement Lefèvre - Spaak, les actuelles communes à facilités, vu les résultats du recensement de 1947, étaient purement et simplement rattachées à la région bruxelloise.

Mais ce rattachement provoqua une montée formidable de protestation du côté des mouvements flamands genre Davidsfonds, Willemsfonds, etc. Le gouvernement recula. L'on inventa alors, à défaut d'un régime bilingue comme celui de l'agglomération bruxelloise, le régime dit « des facilités ». Ces facilités se situaient notamment dans le domaine administratif et de l'enseignement.

Il n'avait jamais été question que ce régime fut transitoire au point de permettre dans le futur l'absorption de ces communes par la région flamande. Au contraire, nombre de ceux qui, sur le plan parlementaire, se rallièrent à ce compromis pensaient que s'il s'agissait d'un régime transitoire, c'était, compte tenu de l'évolution socio-économique de la région bruxelloise, un pas vers un rattachement futur à cette entité.

En bref, sur les trois points qui ont été examinés ici, il apparaît bien que les déclarations de M. Dehaene sont inexactes et qu'il cherche, avec bien d'autres, à refaire l'histoire de manière tendancieuse.

Il serait temps que du côté francophone, certains consultent les documents, notamment parlementaires de l'époque, car au printemps 2007, les assauts adverses vont commencer.

Pertinax

LA COMMUNICATION



LE MULTILINGUISME. UNE REFLEXION

Dans un article publié, il y a un certain temps dans le quotidien **Le Soir** sous le titre "**Une langue est un patrimoine utile et respectable**", Madame Danielle CARON, députée régionale bruxelloise, exprimait son ressenti dans la question des enjeux de la communication entre les citoyens, les communautés, les institutions, les instances et les entreprises nationales et internationales. Elle nous confirme les réflexions confiées au journal **Le Soir**, lesquelles restent d'une brûlante actualité.

Propos présentés par Raymond Watrice

... La liberté d'expression est indissociable de la faculté d'être entendu dans sa langue. Chacun admettra évidemment que cette liberté ne se conçoit pas sans quelques limites sérieuses et pratiques, mais il est des circonstances dans lesquelles aucune concession n'est possible. Toute langue ou tout dialecte méritent le respect. L'esthétique des langages est une affaire d'appréciation personnelle ; je me refuse à admettre qu'il y ait des langues intrinsèquement belles ou intrinsèquement laides. Les polyglottes apprécient chaque langue qu'ils pratiquent.

La réalité en Europe est telle que la connaissance des langues est une nécessité pour tous ceux qui souhaitent communiquer efficacement et, à ce titre, il n'est pas excessif de dire que le bilinguisme ne suffit plus.

Le français fut longtemps la langue des Cours et des ambassades, mais force est de constater que cette époque est malheureusement révolue. L'anglais domine sans concurrence sérieuse. Le phénomène "Internet" renforce d'ailleurs cette insolente réalité.

Ce constat m'amène à une première conclusion : ceux qui veulent communiquer efficacement doivent apprendre l'anglais, langue mondiale du commerce, des affaires et de la vie des entreprises dans ces temps de fusions transnationales. La

résistance par le refus obstiné d'apprendre une ou plusieurs autres langues est une innommable absurdité. Car cette suprématie linguistique constitue surtout un inestimable avantage pour les anglophones. La faculté de communiquer dans une autre langue que l'on maîtrise est un atout précieux. Cette réalité doit encourager les Francophones à promouvoir leur langue. Il ne s'agit pas de se défendre brutalement par un "protectionnisme linguistique" quasi intégriste mais en posant des actes positifs d'encouragement à apprendre à parler, à écrire et à communiquer en français.

... A la base, un bon apprentissage du français en tant que langue maternelle est essentiel. Le goût des nuances de la langue, un vocabulaire étendu, une maîtrise de l'orthographe de génération en génération assurent la pérennité de la langue.

.. Attachons-nous à bien écrire et à mieux parler notre langue française par respect pour ceux qui nous lisent et nous écoutent - et qui ne sont pas toujours francophones - et surtout à bien l'enseigner chez nous et par-delà les frontières. Entretien la rigueur de l'expression orale et écrite de la pensée !

"Parler bien une langue est l'affaire de toute une vie, en parler mal plusieurs est l'affaire de quelques années" dit-on. Les conditions actuelles exigent un compromis ; je pense que dans notre monde ne parler qu'une langue, même à la perfection, est peut-être un handicap social sérieux. En revanche nos modes de communication, les facilités d'échanges qui sont les nôtres favorisent un emploi correct de plusieurs langues qui ne doit pas forcément s'opérer au détriment d'une bonne connaissance de sa langue maternelle.

La pratique des langues au sein des instances internationales est une question épineuse. Elle fait notamment partie du débat permanent sur le fonctionnement des institutions européennes.

La question est extrêmement délicate vu le caractère discutable des critères qui conduiront à réduire l'emploi de certaines langues et les réflexions sur la démocratie que ces dispositions induisent. Il faut trancher ; nos institutions sont menacées d'étouffement ; une rationalisation doit conduire à une sélection de quelques langues officielles seulement... Dans ce contexte, le pragmatisme s'impose ; la reconnaissance du français comme langue européenne ne fait pas de doute - celle de l'anglais et de l'allemand, non plus -. Les Francophones doivent cependant éviter de se bercer d'illusions. Il n'est pas certain que cette question au sein d'instances mondiales conduira toujours aux mêmes conclusions. Raison de plus pour défendre la langue française en la promouvant activement.

Danielle CARON
Députée régionale bruxelloise



Diner de la Saint-Valentin
Dimanche 18 février à 12h30
à la Moule sacrée, 20 euros

Réservation : M. Watrice 02.770.62.21
Mme Lambot 02.230.03.55

NOTRE JOURNAL

NOTRE SITE

LA LIGUE WALLONNE DE LA REGION DE BRUXELLES

Le périodique mensuel francophone

Chaque mois pour toutes les lectrices et pour les lecteurs
- la pertinence d'un regard francophone sur l'actualité
- 4 à 6 pages pour accompagner notre militance
- 2 à 4 pages consacrées à la culture et aux loisirs
Adhésion : 10 € par an (10 numéros) à verser au compte n°
145-0539031-61 de Ligue wallonne 1200 Bruxelles

<http://www.liguewallonnebruxelles.be>



LES BREVES DE XERUS

UN REGARD SUR LE QUOTIDIEN

01.11.2006. Hypocrisie - Yves LETERME, CD&V, ministre-président du gouvernement flamand, se veut tout sucre, tout miel ; l'homme au triple langage, selon qu'il s'adresse à ses concitoyens flamands, à ses compatriotes wallons ou aux Bruxellois francophones, s'en va à la conquête de la Wallonie le bouquet de fleurs à la main et le sourire irisé. *"Histoire d'expliquer et d'échanger mes idées... Au sud du pays, il y a une vraie volonté de s'en sortir... les jeunes Wallons ne veulent pas d'une Wallonie dépendante de la Flandre..."*, dit-il. Flatterie ! Autre langage vis-à-vis des Francophones bruxellois. *"Pour moi, la Région Bruxelles-Capitale n'est pas une Région à part entière..."*. C'est votre pensée, Monsieur Yves Leterme. Mais nous, Bruxellois, ne voulons pas être intégrés dans la Flandre. Nous n'acceptons pas que Bruxelles, notre ville, soit la capitale de votre Région; nous ne voulons pas que notre identité française se dilue dans la Flandre. Nous ne sommes pas à vendre. Notre Région bruxelloise est vivable ; nous demandons qu'elle s'étende à son aire socio-économico-culturelle naturelle, matérialisée par la zone téléphonique 02. Et c'est ce que nous demandons à nos représentants politiques francophones.

02.11.2006. Elargissement de Bruxelles - Dans une interview au quotidien Le Soir, le Ministre bruxellois de l'Economie, Benoît CEREXHE, (CDH), se positionne pour le round institutionnel 2007. *"La Flandre doit se rendre compte que ce qu'elle appelle l' "olievlek" (ndlr la tache d'huile) est inéluctable... Ce phénomène est lié à l'internationalisation de Bruxelles... L'hinterland de Bruxelles s'étend bien au-delà du territoire des 19 communes"*. L'Observatoire de la Santé et du Social, sur la base d'un travail effectué par la K.U.L. (ndlr l'Université catholique flamande) vient de publier une étude dans ce sens : *"de nombreuses communes font partie de la ville morphologique et de sa région urbaine"*: Des paroles aux actes. Incorporez, Monsieur le Ministre, l'hinterland bruxellois dans vos décisions ministérielles ! Mettez les Flamands devant le fait accompli ! Chiche !

09.11.2006. Un émule d'Yves Leterme - Ce n'est pas n'importe qui : Jean-Luc DEHAENE lui-même, CD&V, ci-devant bourgmestre de Vilvorde (Vilvoorde), coauteur du projet de Constitution européenne. L'ancien Premier ministre a décidé de ne vendre de terrains communaux qu'à des néerlandophones et d'imposer aux candidats-locataires de logements sociaux la connaissance du néerlandais ou l'engagement de l'apprendre. Il applique les consignes du ministre-président CD&V Yves Leterme de *"renforcer le caractère flamand"* des communes flamandes autour de Bruxelles.

L'Européen que l'Europe nous envie s'apprête ainsi à violer la Convention européenne des Droits de l'Homme, le Pacte international des Droits civils et politiques et la Constitution belge. Pas moins ! Nationalisme quand tu nous tiens, que ne ferait-on pas en ton nom !

16.11.2006. Un pôle commercial dans le Nord de Bruxelles - C'est l'annonce faite par le Ministre-Président Charles PICQUE au Marché international des Professionnels de l'Immobilier commercial (MAPIC) à Cannes. Une étude la Région bruxelloise montre qu'il manque un shopping center de grande taille au nord de Bruxelles. En tout cas, la proposition de la mise sur pied d'un partenariat faite aux promoteurs et autres professionnels de l'immobilier commercial semble avoir reçu un accueil favorable.

17.11.2006. Engagement - Méditons les paroles d'engagement de Ségolène ROYAL, candidate PS à la présidence de la France : *"Rassemblez-vous, mobilisez-vous"... Demandez ce que vous pouvez faire pour votre pays... Rassembler une majorité de Français dans un même désir d'avenir... Pour que la France saisisse toutes ses chances et réalise le progrès pour tous, le respect pour chacun..."* Paroles que nous pouvons, que nous devons faire nôtres. Allez de l'avant, la main dans la main, Wallons et Bruxellois ! Trouver confiance dans une démarche collective.

17.11.2006. Code de logement flamand - C'est l'impasse. Troisième échec. Flamands et Wallons sont restés sur leurs positions au sein du Comité de Concertation. Pour le gouvernement flamand d'Yves Leterme, tout candidat-locataire à un logement social doit prouver qu'il maîtrise le néerlandais ou qu'il s'engage à l'apprendre. Pour André ANTOINE, ministre du logement, le droit au logement ne souffre aucune restriction d'autant que la disposition risque, de surcroît, de léser les Francophones de la périphérie bruxelloise.

Conséquence du non-accord : fin de la procédure, victoire de la Flandre ! Le Ministre du Logement flamand peut déposer son texte au Parlement flamand pour approbation. Regrets du ministre wallon ! Un possible recours au sort hypothétique devant la Cour d'Arbitrage et devant les instances européennes ? Pendant ce temps-là, levez les yeux vers le ciel et suivez les lignes blanches tracées par les avions... Le Plan Anciaux est toujours d'application, et sans astreinte ! La Flandre, patiente, tenace, gagne à tout coup !

20.11.2006. Les éditorialistes flamands - Sous la rubrique Vent du Nord du quotidien Le Soir, Dirk Vanoverbeke, journaliste flamand, rapporte les propos d'éditorialistes flamands sur la nécessité actuelle de poursuivre des réformes institutionnelles en Belgique étant donné l'impécuniosité du gouvernement fédéral qui ne sait plus "acheter" à son profit de nouvelles réformes institutionnelles. Pour Bart Eeckhout, du Morgen, *"Les précédentes réformes de l'Etat ont été jusqu'ici "achetées" par la Flandre grâce à des moyens supplémentaires dont la Communauté française avait un urgent besoin... S'il fait aussi bon vivre en Flandre, c'est (aussi) grâce à l'argent que nous avons reçu au cours des deals successifs conclus avec les Francophones"*... Pour Eric Doncker, du Belang van Limburg, *"Au gouvernement flamand on ne se dispute que sur la manière dont cet argent pléthorique sera dépensé"*... Pour Bart Sturtewagen, du Standaard, *"Le temps d'un New Deal est venu... Le fédéralisme de consommation caractérise notre système fédéral... Pendant que les entités fédérales s'autorisent de développer leurs politiques, l'Etat fédéral, lui, va droit dans le mur... et mène à une impasse"*. Face à cet état d'esprit de la Flandre, les Francophones devraient méditer cette "gentille" petite pensée du ministre-président du gouvernement flamand, Yves Leterme, : *"l'unité du pays passe après le bien-être des Flamands"*.

28.11.2006. Une patate chaude - Johan VAN DE LANOTTE, président du SP.A, renvoie BHV dans le camp des Francophones : *"BHV est le problème des Francophones et le SP.A. ne permettra pas que la Flandre paie le prix fort pour la scission. La Flandre ne commettra pas les mêmes erreurs que les Francophones qui ont payé très cher un certain nombre de dossiers symboliques. Aux Francophones à trouver la solution."* Une patate chaude ! Quelle solution ? Une cession de leurs parts dans BHV pour zéro euro à la Flandre ? Un nouveau déculotement ? La ceinture se dégrafe déjà du côté MR : *"Nous voulons que l'emploi reste une compétence du fédéral mais nous sommes prêts à examiner, dans cette matière, quelles compétences on pourrait donner en plus aux Régions"*. Les Francophones ne comprennent-ils pas le pragmatisme des Flamands reposant sur le principe spectaculairement rappelé par Krouchtchev à l'ONU : *"Ce qui est à nous est à nous, ce qui est à vous est négociable" ?*

29.11.2006. Nouveau mode de pilotage - Il y a deux ans, le 29 novembre 2004, le gouvernement de la Communauté française, les partenaires sociaux et les principaux acteurs de la communauté éducative signaient une Déclaration commune censée mettre sur pied un nouveau mode de pilotage, de régulation du système scolaire par "bassins". Qu'en est-il ?

Le colloque organisé le 25.11.2006 par le Centre d'Information et d'Education populaire du MOC et par l'Institut Emile Vandevelde, constate que le système est flottant ! Pour le secrétaire régional de la CSC enseignement, Prosper BOULANGE, la ministre-présidente et ministre de l'Education, Marie Aréna, propose des clopinettes au corps professoral, des "brols".

Nous renvoyons, ici aussi, nos politiques et, en particulier, nos ministres de l'éducation à la méditation de la pensée de Victor Hugo : *"Quand j'ouvre une école, je ferme une prison"*. Il y a urgence !

XERUS



LES LIVRES ET LES GAZETTES



Binamée Liège

François-Xavier NEVE vient de publier aux éditions Luc Pire un 'Dictionnaire des Gens des Choses et des Mots qui font le bonheur des Liégeois... 'De Tchanchès à Simenon en passant par Charlemagne et les cuberdons, vous saurez tout de la cité ardente: sa truculence, son espièglerie, ses personnalités.'

Préface de Pierre Clerdent

Liège a longtemps eu le bourdon. Les historiens nous disent que cela ne date pas des difficultés de notre sidérurgie et de la fermeture de nos charbonnages - c'est-à-dire des années 60.

Il paraît que, depuis toujours, nous avons tendance à ruminer nos ratages plutôt qu'à exalter nos réussites.

Pourtant, nous sommes presque tous et presque toujours incroyablement heureux et fiers d'être liégeois. (Les autres appellent cela notre 'esprit pincipautaire' ; et, quoi qu'il les énerve quelque fois, ils nous l'envient.)

A quoi tient cette contradiction?

Nous sommes terriblement gaulois. Nous tenons avant tout à notre liberté et à notre honneur. Donc, nous brillons dans l'adversité. Nous résistons avec passion contre toute tutelle, surtout si elle est injuste et qu'elle nous brime. Là, nous sommes admirables et tout le monde le reconnaît: après 14-18, les Alliés ont proposé de rebaptiser le 'café viennois' en 'café liégeois' en hommage à notre vaillance.

Par contre, revers de la médaille, nous sommes souvent excessivement jaloux de nos prérogatives individuelles. Unis en temps de guerre, dès la paix regagnée, nous consacrons bien plus d'énergie à nous tirer dans les pattes qu'à construire ensemble quelque chose qui serait nôtre avant d'être mien, tien, sien.

Combien de fois ai-je souffert, aux divers postes de responsabilités que j'ai eus à Liège, de la bisbille régnant entre nous! Comment faire avancer un chariot que chacun s'évertue à tirer ou à pousser dans la seule direction de son choix? Nous faisons des efforts surhumains, et l'engin, naturellement, ne bouge pas.

Le paradoxe liégeois, c'est cependant que, malgré cette zizanie permanente, nous continuons de nous entr'aimer et de partager entre nous, dans la rue ou au café, à l'usine ou au bureau, cette 'union sacrée'; cette connivence chaleureuse entre fils de la Cité ardente qui fait que l'ambiance, à Liège, est 'binamée', c'est vrai.

Que faire? Ah! si nous pouvions dans la paix et le travail quotidien retrouver l'unité de volonté et d'action que nous avons au fond du coeur et qui s'incarne si splendidement dans la guerre!

Nous l'avons déjà connue, cette ardeur commune pour construire, ou reconstruire: 'Les Liégeois ont été plus que tous les ans domptés, néanmoins ils ont toujours relevé leurs crêtes' observait déjà en 1558 Michel de L'Hospital (1506-1573), chancelier du roi de France. Nous avons connu des réussites techniques et économiques spectaculaires, des redressements 'in extremis' et sans sensationnel qui ont fait baver nos rivaux, nos concurrents. Ce dictionnaire en présente 'timpesse' - 'des masses', en wallon, comme dans Chant des Wallons ('Et nos avans des libertés timpesse!') - sur un ton enjoué et optimiste. Pas dupe, mais enthousiaste! Bravo!

C'est pourquoi je lui souhaite bonne chance: je crois qu'il peut contribuer à cette nouvelle renaissance de notre chère Cité de Liège à l'aurore du troisième millénaire, en rappelant à tous ce que nous sommes capables de faire quand nous le voulons, ardemment, ensemble.

Pierre Clerdent.

POÉSIE ET LITTÉRATURE

NOEL ET NOUVEL AN EN ARDENNE

Toutes vibrantes et toutes belles,
Les cloches sonnent pour Noël,
Nous apportant du haut du ciel,
Des souhaits nombreux et fidèles.

O fier sapin du bois d'Anlier,
De cheveux d'anges tout paré,
De gais lampions enluminé,
On vous admire, émerveillés.

Voilà passée la vieille année
Qui, lentement, va basculer
Dans le grand gouffre du passé.
Décembre a fait place à Janvier.

Le gui viendra après le houx.
Voici minuit, les douze coups
Et, sous le gui, des baisers doux
Pour un grand nombre d'entre nous.

Bienvenue à l'an nouveau
Tout frais, tout pimpant et tout beau !
Qu'il nous porte, sous son manteau,
Maintes surprises et maints cadeaux !

Qu'il réalise nos souhaits
Qu'il nous comble dans nos projets,
Qu'il nous donne santé, succès,
Prospérité, bonheur et paix !

Marie-Mathilde Orban

OMBRES

Quelqu'un a déposé une fleur sur ma tombe
Je ne sais pas qui c'est, car je n'étais pas là
Lors, je suivais des yeux le vol d'une colombe
L'Ombre de mon passé, je ne savais pas,
Car j'ai brûlé des ponts, arrachés des racines
Mons, Cuesmes, Frameries, Jemmapes, Quaregnon
Et le côté français qui fredonne en sourdine
Quand tout m'est revenu comme un doux aiglon.
J'avais même oublié combien on peut languir
De l'ombre d'un terri, de celle d'un beffroi
Qu'on peut s'y adosser sans peur du devenir
Quand on a tout porté le fusil et la croix
Même s'y attendrir sans être sénile
Du rappel lumineux d'un tout premier baiser
Furtivement volé sur des lèvres dociles
Il y a bien longtemps un tout premier baiser
Volé furtivement sur des lèvres dociles

R. GHISLAIN – 1200 Bruxelles

LA LIGUE ASSOCIATION

Liberté de choisir
Inquiétude de savoir
Générosité des amis, mais
Urgence de décision
Espoir de guérison

Contrainte d'opération chirurgicale
Ombre dans le coeur et la
Négation de la maladie
Tentation de ne rien faire
Refus, mais acceptation obligatoire avec
Espoir de guérison

Lire la vie des autres
Et vivre comme avant

Calme et détente, relaxation
Amour de son entourage
Nuit, sortir de la nuit avec
Courage et ténacité
Espoir de guérison, et la
Réussite au bout du chemin.

Mady LASSAUX,

PENSÉES

Recueillies par Charles De Mulder

Une grand-mère est une femme qui n'a pas d'enfant à elle. C'est pour ça qu'elle aime les enfants des autres. Les grands-mères n'ont rien à faire, elles n'ont qu'à être là.

Quand elles nous emmènent en promenade, elles marchent lentement à côté des belles feuilles et des chenilles. Elles ne disent jamais «Avance plus vite, dépêche-toi!»

Elles savent qu'on a toujours besoin d'un deuxième morceau de gâteau ... ou du plus gros !

Une vraie grand-maman ne frappe jamais un enfant, elle se met en colère en riant.

Les grands-mères portent des lunettes et parfois, elles peuvent même enlever leurs dents.

Elles savent être sourdes quand il le faut pour ne pas gêner quand nous sommes maladroits.

Les grands-mères ne sont pas aussi fragiles qu'elles le disent, même si elles meurent plus souvent que nous. Tout le monde devrait essayer d'avoir une grand-mère, surtout ceux qui n'ont pas la télé...

Les pensées..., de Lise, 8 ans

Cueilli dans « RIF tout dju » n° 458

Mèssèdje

In-ouhê m' sussinêve :

*Si vos m' ratnez por vos,
toi n' tûzant qu'à vos minme,
Dji so vosse prîsonîr
sins nou gos' po tchanter...
Mins, lèyîz-m'ènn'aller
bin haut vès l'eîr tot bleû...*

*Adon, dj'ireû voltî pwèrtant
li bê mèssèdje fêt d'amoûr èt dèspwér
qui fâreût r' mète è coûr
di bin dès djins su l' tère...*

Tot d'sèrant li bètchète di mès deûts, dji li hufla tot bas :

*Volez à pus-abèye
èt tchantez tote l'anèye
ca mi, çou qu' dji voreû,
c'èst d'vêyî l'monde ureûs !*

Simonne Delcommune-Lombart
Reflets Wallonie-Bruxelles n° 7



LE COIN DES AMIS

AU REVOIR

Nous apprenons avec émotion les décès de :

Madame Gilberte Herin-Daleiden,

Monsieur Vincent Antoine,

Nous saluons en eux, deux wallons actifs qui s'en sont allés discrètement rejoindre parents, amis et amies qui les ont précédés sur le chemin de l'éternité.

Nous présentons à leurs proches nos condoléances attristées.

2007 CERCLES WALLONS CALENDRIERS DES ACTIVITES



LIGUE WALLONNE DE LA REGION DE BRUXELLES

18 février - dîner de la St Valentin

2 juin – excursion, dans le Hainaut avec
dîner-banquet chez Michel Pliska

18 novembre - 20eme dîner de l'Amitié

Mme G. Lambot 02/230.03.55



Dîner de la Saint-Valentin
Dimanche 18 février à 12h30
à la Moule sacrée, 20 euros

Réservation : M. Watrice 02.770.62.21
Mme Lambot 02.230.03.55

Cercle Royal Borain

10 février - Tir du roi à Ganshoren

31 mars - Banquet spectacle

M. Rossignol 02/673.25.07

Cercle Royal Wallon de Watermael-Boitsfort

27 janvier 2007 - repas de Nouvel An

24 mars - Repas de Printemps

M. Gaspard 02/660.06.92

AWWA Association Wallonne de Woluwe-Auderghem

10 février - souper dansant

10 mars - soirée spectacle et bal

M. Rassart 02/672.815.97

Groupement des Luxembourgeois de Bruxelles

20 janvier 2007 - Réception de Nouvel An

au Repos des Chasseurs, 1170 Bruxelles

10h30 animation musicale – 13h banquet

M. Reumont 02/673.26.39

Le Cercle Couvinois de Bruxelles

11 mars à 12h30, à Evere, dîner « Produits Wallons »

Mme Ezersky 02/426.57.96

CERCLE ROYAL GAUMAIS DE BRUXELLES

8 mars à 15h. - Hôtel de Ville: Woluwe-St-Lambert Théâtre Gaumais

M. Fox 02/672.15.31

Les Tournaisiens sont là

13 janvier - Lundi perdu à Tournai

5 février - après-midi récréatif

10 mars, après -midi culturel

28 avril visite de brasserie dans le Tournaisis

M. C. Bocquet. 066/55.52.74

AREW, Association Royale des Ecrivains Wallons

Tous les 1er mercredi du mois à 17h,

Conférence à l'Espace Wallonie-Bruxelles

M. Bodson 0498/10.50.83

LES GALAS DU FOLKLORE WALLON

18 mars au Centre Culturel d'Auderghem

M. Rassart 02/672.85.97

Nous invitons tous les cercles wallons de Bruxelles à nous faire parvenir le calendrier de leurs activités pour une publication dans notre site Internet <http://www.ligewallonbruxelles.be>